

18122025_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

• en exercice	13
• présents	11
• votants	13
(dont 2 procurations)	
• Excusés	2
• Absent	

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIÈS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ; Jean-Claude BARRAILLÉ Christophe BRENAC
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Marie-Christine LAURES ; Nathalie FAUGERAS

Excusés : Mme Sandrine EPIPHANE (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; M Serge BARBASTE (procuration à M Francis MATHIEU)

Absent :

Mme Christiane MADAULE a été désignée secrétaire de séance

Etudes de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Noailhac et promesse de convention de servitudes en vue de l'utilisation des chemins ruraux

La société **Eole 4 Energy** dont le siège social est situé à 19, Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris et les bureaux d'études à 29, Rue Houlés, 81200 Mazamet, développe, finance, construit et exploite des centrales photovoltaïques et éoliens en France, ainsi que son partenaire la société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE)** dont le siège social est situé à SAINT-CONTEST (14280) et les bureaux d'études à NANTES (44200), développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France. Elles ont réalisé un diagnostic technique sur la **Commune de Noailhac** et ont identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien. Elles ont ensuite proposé au Conseil Municipal de réaliser en partenariat avec les sociétés **EOLE 4 ENERGY SAS** et **JP Energie Environnement, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution**, des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Pour assurer le bon déroulement du montage de dossier de demande d'autorisation environnementale, les sociétés **EOLE 4 ENERGY** et **JPEE, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution**, souhaitent conclure avec la commune une **promesse de convention de servitudes** en vue d'utiliser les chemins ruraux relevant du domaine privé de la commune.

Considérant la présentation faite par **EOLE 4 ENERGY** et **JPEE** portant sur la réglementation en matière d'éolien, l'étude ayant permis d'identifier le/les secteur(s) d'implantation, ainsi que les conditions de développement d'un projet éolien et des demandes administratives associées ;

Considérant que EOLE 4 ENERGY et JPEE, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution, proposent de réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien (démarches foncières, études environnementales, études techniques, accès, étude du gisement éolien au moyen d'un mât de mesure du vent) ;

Considérant que les études, le montage du projet et les demandes administratives associées n'entraineront aucun engagement financier pour la commune ;

Considérant que EOLE 4 ENERGY et JPEE, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution, souhaitent constituer des servitudes de passage, d'enfouissement de câbles souterrains et de survols de pales sur certains chemins ruraux ;

Considérant que ces servitudes n'emportent aucun caractère d'exclusivité envers EOLE 4 ENERGY et JPEE, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution ;

Considérant la note de synthèse et le projet de promesse de constitution de servitudes jointe à la convocation à la présente réunion du Conseil Municipal (ci-annexées) ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENSIONS décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Noailhac ;**
- **D'AUTORISER les sociétés EOLE 4 ENERGY et JPEE, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution, à réaliser les études de faisabilité technique et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Noailhac ;**
- **D'AUTORISER les sociétés EOLE 4 ENERGY et JPEE, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution, à déposer toutes les demandes de levées de servitudes et demandes d'autorisations administratives nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien ;**
- **D'AUTORISER les sociétés EOLE 4 ENERGY et JPEE, via leur filiale commune, NOAILHAC ENERGIES SAS, en cours de constitution, (ou toute société qui lui serait substituée en vue de l'exploitation du parc éolien) à constituer des servitudes sur les chemins listés dans le projet de promesse de convention de servitude et relevant du domaine privé de la commune ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la promesse de constitution de servitudes jointe à la convocation et présentée en séance.**

Christiane MADAULE
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Francis MATHIEU
Maire


